Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-47-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 47/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

CANDIDATURE LAVAL AGGLO APPEL À PROJETS CHÊNE 6 DU PROGRAMME ACTEE +

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 047/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

CANDIDATURE LAVAL AGGLOMÉRATION APPEL À PROJETS CHÊNE 6 DU PROGRAMME ACTEE +

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération est engagée, à travers la conduite de son PCAET, dans une politique énergie-climat ambitionnant l'autonomie énergétique et la neutralité carbone,

Que Laval Agglomération propose aux 34 communes de son périmètre un service dédié de conseil et d'accompagnement à la maîtrise de la consommation énergétique sur leur patrimoine,

Que Laval Agglomération, au titre de groupement intercommunal engagé dans la transition énergétique et en faveur du climat, est éligible à l'appel à projets Chêne 6 du programme ACTEE +,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Afin de renforcer les missions de son service d'accompagnement des collectivités à la maîtrise des consommations d'énergie sur le patrimoine public tertiaire, le bureau communautaire approuve la candidature de Laval Agglomération à l'Appel à Projets CHÊNE 6 du programme ACTEE.

Article 2
Le bureau communautaire autorise le Président à solliciter l'aide financière de 11 375 € sur le lot 1, au titre de la pérennisation d'un poste de conseiller énergie "économe de flux" et de 4 125 € sur le lot 2 au titre de l'utilisation d'un nouvel outil de suivi des consommations énergétiques.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault